

## → DES AIDES IMPORTANTES ←

### HABITER MIEUX

Vos revenus ne dépassent pas les niveaux de ressources\* suivants :

#### NOUVEAUX PLAFONDS DE RESSOURCES ANAH PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources (en €)
1	18 170
2	26 573
3	31 957
4	37 336
5	42 736
Par personnes supplémentaires	+ 5 382

\*Valeurs applicables au 1<sup>er</sup> juin 2013. Il s'agit de la somme des revenus fiscaux de référence de toutes les personnes occupant le logement. Ce montant figure sur votre avis d'imposition.



### ADAPTATION À L'ÂGE ET AU HANDICAP SORTIE D'INSALUBRITÉ

En fonction des revenus, la CCCE accorde une aide financière complémentaire allant de 10 % à 20 % du reste à charge (après déduction de toutes les aides obtenues) du coût des travaux.

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contactez le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM) qui a en charge l'animation du programme, qui mettra à disposition gratuitement et sans engagement ses conseillers et techniciens en habitat pour aider techniquement, thermiquement et assister administrativement tout propriétaire dans ses projets de travaux et ses démarches de demandes de subventions (Anah, caisses de retraite, Conseil Général, Communauté de Communes) et/ou de prêts sociaux.

Lors des permanences mensuelles assurées  
le 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois  
de 10H à 12H à la CCCE  
2, avenue du général de Gaulle  
57570 Cattenom



En contactant le siège du CALM :  
24 rue du Palais  
BP 14 062  
57 040 METZ Cedex 1  
Tél. : 03 87 75 32 28  
Courriel : [contact@calm-logement.fr](mailto:contact@calm-logement.fr)

## "HABITER MIEUX"

→ C'EST UN LOGEMENT  
PLUS ÉCONOME  
ET ÉCOLOGIQUE ! ←



NOUVEAUX  
PLAFONDS  
DE RESSOURCES ANAH  
PROPRIETAIRES  
OCCUPANTS

Speedi Ryckti Mylan



## UNE ACTION DE LA CCCE !

Les Elus de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) ont souhaité renforcer l'action en faveur de l'habitat privé ancien en lançant, en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le programme « Habiter Mieux ».

La CCCE missionne le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM) pour mettre en œuvre ce programme.



## UN PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL !

« Habiter Mieux » est un programme national d'aide à la rénovation thermique des logements mis en œuvre par l'État et confié à l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Il vise à améliorer l'habitat privé, à contribuer à la résorption de l'habitat dégradé, à lutter contre la précarité énergétique et à favoriser l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées.

## LES + CCCE

L'Anah peut accorder une aide de 3500 € qui est majorée grâce à la participation du Conseil Général de la Moselle de 300€ et de la CCCE qui octroie une prime de base de 1000€.

La CCCE peut participer en outre à des travaux d'adaptation de l'habitat relatifs à l'âge et au handicap.



## → LES BÉNÉFICIAIRES ←

Les bénéficiaires sont les **propriétaires occupants d'un logement qui a plus de 15 ans sur le territoire communautaire** disposant de ressources **modestes** qui souhaitent engager des **travaux de rénovation**.

Ils peuvent être concernés par les aides à l'amélioration de l'Habitat mises en place.

Pour tous les propriétaires occupants, la subvention est soumise à des conditions de ressources.

Des aides peuvent être également attribuées, sous conditions, aux propriétaires bailleurs réhabilitant des logements locatifs.

## → LES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES ←

Ce sont les travaux :

- LIÉS AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PERMETTANT UN GAIN ÉNERGÉTIQUE DE 25%
- D'ADAPTATION DU LOGEMENT AUX BESOINS DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES
- DE MISE EN SÉCURITÉ OU DE SORTIE D'INSALUBRITÉ.